

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 058626 NB INC.	Numéro de permis 2012598	Date d'inspection Le 24 octobre 2025	
Nom de l'établissement ABC Plus		Numéro de téléphone (506) 857-8999	
Adresse 210 Mill Road Moncton NB E1A 4B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice
- La routine quotidienne de l'établissement comprend des jeux à l'extérieur pendant une heure au moins par période de quatre heures.
- L'orientation positive aux enfants. La mentore en assurance de la qualité a observé une intervention positive d'une personne éducatrice qui demande plusieurs fois à un enfant de déplacer son auto plus loin pour ne pas qu'il soit écrasé vers l'endroit où plusieurs personnes marchent.
- Alimentation; L'eau est servie au moment d'aller à l'extérieur et disponible dans les salles à l'intérieur.

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé les jeux libres à l'intérieur et à l'extérieur, une activité dirigée à l'intérieur (faire de la « Slime »), le lavage des mains et la collation (melon d'eau, des biscuits, des clémentines et de l'eau).

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 octobre 2025

Date

original signé par

Stephanie MacMullin Sunzu

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 octobre 2025

Date